



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

4.3 OBJET : RCCR - SEILLES : rue de la Station (gare) - Réservation d'un emplacement de stationnement SNCB

Le Conseil communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement ses articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 alinéa 1^{er} ;

Vu le décret du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun, dont les dispositions ont été abrogées et remplacées par l'article 89 du décret-programme du 17 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 14 mars 2019 du Gouvernement wallon relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 avril 2019 relative aux règlements complémentaires de circulation routière et à la prise en charge de la signalisation ;

Vu la proposition du Collège communal d'adoption d'un règlement complémentaire de circulation routière d'application à la voirie communale,

- portant sur la réservation d'un emplacement de stationnement, le long de la gare de SEILLES, pour les services de la SNCB ;
- suite à la demande de la SNCB ;

Vu à ce sujet la note de synthèse explicative établie le 21 octobre 2022 par Monsieur Christophe FRIPPIAT, Directeur technique, laquelle vise l'avis du 21 octobre 2022 de la Direction des Services techniques communaux ;

Vu l'avis technique préalable numéro 2H1/FB/pg/74982 du 3 octobre 2022 de l'agent compétent de la Région wallonne ;

Vu le plan de situation ;

Vu l'objectif poursuivi d'amélioration de l'accessibilité des services techniques de la SNCB ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

A l'unanimité,

ARRETE :

Article 1er :

A SEILLES, dans la rue de la Station, sur la zone située le long de la gare, un emplacement de stationnement est réservé aux services de la SNCB.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un panneau E9a complété d'un additionnel reprenant la mention « SNCB ».

Article 2 :

La présente délibération sera transmise pour approbation au Service Public de Wallonie Mobilité et Infrastructures, Direction de la Réglementation de la Sécurité routière et du Contrôle routier, via le « *Portail de Wallonie* ».

Article 3 :

Le Conseil communal sera tenu informé de la position de l'autorité de tutelle.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS